

Cercle Tours Silences

bulletin n° 123

190^e
mardi 30 janvier 2024

Observatoire de l'immigration contemporaine

CONTRE UNE LOI INACCEPTABLE RASSEMBLEMENT ET SOLIDARITE

L'appel des 201 contre la loi immigration

Le 21 janvier 2024, quatre jours avant la décision du Conseil Constitutionnel, 160 marches organisées partout en France rassemblaient des milliers de personnes mobilisées contre la loi immigration, adoptée le 19 décembre 2023 avec les voix du Rassemblement National, et inspirée, disent-ils, par l'extrême-droite. Elles étaient 25 000 à Paris, 4 000 à Toulouse, 2 000 à Tours, 700 à Blois, 250 à Châteauroux, 500 à Niort ou encore 1 000 à Poitiers. Toutes répondaient à l'appel de 201 personnalités d'horizons divers qui demandent au Président de la République de ne pas promulguer cette loi.

Signé notamment par Jacques Toubon, Défenseur des droits de 2014 à 2020, et Thierry Beaudet, président du Conseil économique social et environnemental (CESE), cet appel visait à rassembler toutes celles et tous ceux qui, dans leur grande diversité, considèrent que la loi immigration constitue un danger pour notre République, aux antipodes des principes de solidarité, de liberté, d'égalité et de fraternité. Dénonçant les marchands de haine et les mécaniques de division sans fin de notre société, la pluralité inédite des signataires de l'appel visait à faire primer l'essentiel : le rassemblement et la solidarité. Publié conjointement par L'Humanité et Mediapart, il a réuni des personnalités de tous milieux – intellectuels, universitaires, scientifiques, culturels, artistiques, syndicaux, religieux, associatifs, mutualistes, politiques, etc. Les dirigeants des principales organisa-

tions syndicales en sont signataires : Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT ; Marylise Léon, secrétaire générale de la CFDT ; Laurent Escure, secrétaire général de l'UNSA ; Murielle Guilbert et Simon Duteil, porte-paroles de Solidaires ; Benoît Teste, secrétaire général de la FSU. Tout comme les dirigeants des principales associations d'accueil et de lutte contre la pauvreté : Henry Masson, président de la Cimade ; Marie-Aleth Grard, présidente d'ATD Quart Monde ; Antoine Sueur, président d'Emmaüs France ; Véronique Devise, présidente du Secours Catholique ; Najat Vallaud-Belkacem, présidente de France Terre d'Asile. Les responsables des associations de lutte pour les libertés et contre le racisme en sont évidemment signataires (Ligue des Droits de l'homme, Syndicat de la magistrature, Syndicat des avocats de France, SOS Racisme, etc.) tout comme des figures des quartiers populaires, tels Farid Bennai, porte-parole du Front uni des immigrations et des quartiers populaires, et Toumi Djaidja, co-initiateur de la Marche pour l'égalité de 1983. Également soutenu par les dirigeants des grandes organisations de l'économie sociale et solidaire comme la Fédération nationale de la Mutualité française et l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (UNIOSS), cet appel est aussi signé par des élu-e-s de sensibilités politiques diverses : Fabien Roussel, Cécile Rilhac, Guillaume Lacroix, Benjamin Saint-

Huile, Marine Tondelier, Olivier Faure et Manuel Bompard.

Marcher pour la Liberté, l'Égalité, la Fraternité

Dans leur diversité d'idées, d'engagements, de professions, ils ont exprimé leur grande inquiétude après le vote de la loi dite « asile-immigration » qui constitue un tournant dangereux dans l'histoire de notre République. D'abord parce que cette loi ne répond pas aux causes de l'exil forcé d'hommes, de femmes, d'enfants fuyant les guerres ou le réchauffement climatique, ni aux défis de l'accueil dans la dignité, ni au défi de la définition d'une politique digne et humaine d'intégration. Ensuite, parce qu'elle a été rédigée sous la dictée des marchands de haine qui rêvent d'imposer à la France leur projet de « préférence nationale ». Elle torpille les piliers porteurs de notre pacte républicain, hérité du Conseil national de la Résistance. Elle s'attaque ainsi au droit du sol autant qu'aux droits fondamentaux proclamés par la Constitution : le droit au travail, à l'éducation, au logement, à la santé, ... Ce faisant, tous et toutes, Français autant qu'étrangers, sont menacé.e.s. Les manifestations du 21 janvier ont démontré que l'opinion n'est pas avec les racistes et les fascistes, et font résonner de manière salutaire les mots de Victor Hugo : « Étouffez toutes les haines, éloignez tous les ressentiments, soyez unis, vous serez invincibles. »

Des conséquences sociales désastreuses

Si la loi Immigration entrerait en vigueur telle qu'elle a été votée, quelque 110.000 personnes pourraient être privées de certaines prestations sociales. Les prestations familiales et des allocations logement sont en effet conditionnées, dans la loi Immigration, à une durée de présence sur le territoire d'au moins cinq années ou d'une durée d'activité professionnelle minimale, pour les personnes étrangères.

La durée de cotisation minimale serait de 30 mois en ce qui concerne la prestation d'accueil du jeune enfant, l'allocation de rentrée scolaire, les allocations familiales ou certaines aides au logement. Cela plongerait, par effet de ricochet, 30.000 enfants dans la pauvreté et es jetterait la rue.

Cette loi, qui fait du séjour irrégulier un délit puni de 3750€ d'amende, « méconnaît, et de manière manifeste, le principe de la sauvegarde de la dignité humaine, le principe d'égalité, le droit de mener une vie familiale nor-

male, le droit au respect de la vie privée, le droit à la protection de la santé et à la sécurité matérielle, le droit à un logement décent, le principe de légalité des délits et des peines, la liberté individuelle, le droit à la sûreté ainsi que le principe du respect des droits de la défense. »

La loi immigration précarise encore plus l'hébergement d'urgence

La loi immigration votée le 19 décembre prévoit que les étrangers déboutés du droit d'asile ou sous le coup d'une obligation de quitter le territoire n'auront plus le droit à un hébergement d'urgence. Un changement de cap très lourd de conséquence. Croire que le renforcement de leur précarisation va les contraindre tous à quitter la France est une illusion. Déjà rejetés pour l'essentiel lors de leurs appels au 115 ils seront désormais certains de rester à la rue à la charge exclusive de la population.

Familles à la rue, la colère gronde à Tours

Depuis avril 2023, les associations et collectifs tourangeaux d'aide aux sans-abris, notamment le Cercle de Silence de Tours, dénoncent le manque de places d'hébergement d'urgence à Tours.

Ce que nous savons des places ouvertes en France

Selon le Sénat et la Cimade, 334 000 places d'hébergement d'urgence sont ouvertes en France, soit 131 007 pour le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et 203 000 pour le parc d'hébergement d'urgence. Le budget, pour la France, est de 3 milliards d'euros et le coût par personnes de 8 982 €*.

Une juste répartition devrait attribuer, proportionnellement, 27 millions d'euros (0,9% des 3 milliards) à la Touraine puisque ses 618 016 d'habitants représentent 0,9% de la population française (68 042 591 d'habitants). Selon la même logique, la région devrait disposer de 3 006 places d'hébergement (0,9% des 334 000 places ouvertes au niveau national).

Ce que la Préfecture dit des places effectivement ouvertes à Tours

Dans la Nouvelle République du 16 novembre 2023, le Préfet d'Indre et Loire, Patrice Latron, confirmait le chiffre de 1688 places ouvertes (hébergement d'urgence, asile et accueil des Ukrainiens) et un budget de 15 millions d'euros pour l'accueil des demandeurs d'asile au titre du dispositif national d'accueil des migrants (DNA)

et pour l'hébergement d'urgence de tous les sans-abris.

Ce que la Préfecture ne dit pas

C'est qu'elle n'a obtenu que 56% de ce qu'une juste répartition proportionnelle des places et du budget devrait attribuer à l'Indre-et-Loire : 1688 places au lieu de 3006, 15 millions au lieu de 27. Selon cette analyse, il manque donc en Touraine 1 318 places et 12 millions d'euros de budget.

Ce que la Préfecture interdit de dire

Pour suivre les directives nationales d'invisibilisation des personnes sans abri, la Préfecture interdit d'informer l'opinion sur l'ampleur des besoins évidents en Touraine qui ne peuvent, de ce fait, être satisfaits. Les demandes quotidiennes formulées auprès du 115 ont presque doublé en deux ans. Elles dépassaient les 200 en novembre mais la Préfecture interdit désormais au service intégré d'accueil et d'orientation de l'Entr'aide et Solidarité, (association qui, depuis 2011, est en charge de l'hébergement d'urgence dans le département et collecte annuellement toutes les données sur ce sujet) de publier le nombre des appels reçus.

Comment lutter contre l'invisibilisation par l'État des personnes sans abri ?

Seule une connaissance nominative des appels pourrait permettre de quantifier ces besoins avec précision et éviter une invisibilisation des per-

sonnes sans abri. C'est précisément ce que l'interdiction de la préfecture semble vouloir empêcher.

Comment évaluer concrètement le besoin de places d'hébergement à Tours ?

Depuis trois mois (septembre, octobre et novembre 2023), Chrétiens-Migrants adresse au 115 en moyenne 30 demandes pour 82 personnes chaque semaine. 55% sont refusées et 45 personnes nommément identifiées et soutenues par Chrétiens-Migrants sont laissées à la rue en permanence.

Sachant que six autres associations font de même (Secours Catholique, RESF, la Table de Jeanne-Marie, UTOPIA 56, Pas d'Enfants à La Rue, CIMADE) et que les demandes quotidiennes au 115 dépassaient les 200 en novembre, ce chiffre des personnes restant sans abri pourrait être porté à 300.

Par ailleurs :

> le taux de non-recours au 115 des sans abri est de 70%*

> la Fondation Abbé Pierre estime à 330.000 le nombre de personnes sans domicile en France (soit 3000 pour Tours)

> les associations, les collectifs, les paroisses ont déjà créé plus de 200 places d'hébergement solidaire dans tout le département (dont une soixantaine pour des MNA qui ne sont pris en charge ni par le Département ni par l'État).

En plus de cet engagement citoyen, c'est plus de 1 100 places que l'État

devrait créer pour ne laisser personne à la rue en Indre et Loire.

Prendre des mesures pour ne laisser personne à la rue

Quand ouvrira-t-on un vrai dialogue avec ceux et celles qui en portent le souci permanent ?

Alors que :

> plus de 3 millions de logements sont vacants en France et qu'au 30 mars 2023 30 000 étaient vides en Indre-et-Loire, dont 13 768 dans la Métropole et 8 425 dans la Ville de Tours

> selon le Code de la construction et de l'habitation (Chapitre I - Articles L641-1 à L641-14), une réquisition de

logement vacant d'un an, renouvelable six fois (donc sur sept ans au maximum) est possible et s'accompagne d'une indemnisation du propriétaire

> une taxe sur les logements vacants pour les communes de plus de 50 000 habitants, situées en "zone tendue", existe depuis 1999.

Quels projets pour l'hébergement d'urgence ?

Le ministre du logement Patrice Vergriete a annoncé lundi 8 Janvier une enveloppe de 120 millions d'euros pour renforcer l'hébergement d'urgence**, soit l'équivalent de 10 000 places. Combien seront attribués à

Tours ?

Par ailleurs, la question d'un lieu d'hébergement plus pérenne se pose. La Ville de Tours et l'État travaillent sur une solution pour la période allant jusqu'au mois de mars. Plusieurs lieux sont à l'étude. (dont certains proposés par le Diocèse et le Secours Catholique). « Si tout va bien, d'ici une semaine, on sera en mesure d'annoncer un nouveau site qui permettra de mettre davantage de gens à l'abri pour la période hivernale » annonce Marie Quinton***. Sans projet, il n'y a pas de budget.

source : *Public Sénat, 02 décembre 2023 ;

**La Croix, 08 janvier 2024 ;

***FranceTV, 15 janvier 2024

Malgré le plan Grand Froid, ils dormiront dehors ce soir

Ils sont encore plusieurs, trop, à ne pas avoir d'hébergement d'urgence cette semaine en Indre-et-Loire, malgré les températures négatives. Les hommes seuls sont les derniers sur la liste et restent souvent sans solution.

Ils ont dormi par -4 C°, cette semaine. Ce soir encore, leur destin sera scellé à 20 h 30, en fonction des places que le 115 leur aura trouvé... ou non. « Ils doivent rappeler tous les soirs. Certains n'osent pas venir nous voir donc dehors, ils sont certainement plus qu'on ne le pense », raconte Blaise, sans papier, bénévole chez Chrétiens migrants depuis 2017.

En Indre-et-Loire, des solutions d'urgence ont été mises en place un peu partout pour trouver des hébergements de nuit, en cette période de grand froid. « Des places d'hôtel ont été ouvertes, le gymnase des Fontaines a été réquisitionné par la Préfecture », liste François Ferrisse, président d'Entraide-et-solidarités 37.

Priorité aux familles, l'association a demandé d'ouvrir plus de places pour la fin de semaine. Le gymnase a ainsi accueilli 57 femmes, enfants et leurs pères. Mais pas d'homme seul.

« 70 % des personnes qui pourraient être hébergées n'appellent pas le 115 »

« Les hommes seuls, c'est ceux-là qu'on abandonne, estime Louis Barraud, président de l'association Chrétiens migrants. 70 % des personnes susceptibles de bénéficier du 115 n'appellent pas. À commencer par les hommes, qui ne sont pas prioritaires. Ils sont les premiers à se retrouver à la rue en période de grand froid. »

Afghans, Guinéens, Ivoiriens, six hommes, entre 20 et 40 ans, attendent au chaud et bénéficient de la salle de bain des locaux de Chrétiens migrants. Ils sont en France depuis mi-décembre pour certains, fin novembre pour d'autres.

« J'ai été hébergé deux fois par le 115 mais depuis, plus rien. On a nulle part où dormir. On va à la gare, dans des sous-sols de parkings pour se protéger du vent car il fait trop froid dehors », raconte Bakari. Vêtu de son manteau, c'est tout ce qu'il a pour se protéger de l'air glacial. « Ce n'est pas tellement efficace », souffle-t-il.

« La nuit dehors on a peur »

Leurs journées sont faites d'aller-retour entre l'appartement de Chrétiens migrants le matin, la table de Jeanne-Marie, où ils mangent et prennent des cours de français le midi, et la rue, le soir. « On est demandeurs d'asile donc on n'a pas d'opportunité de travail. Il n'y a pas de solution. » Ni sur le long terme, ni sur le court.

À côté de Bakari, Mamadou, visage juvénile, redoute le moment où les 17 h 30 sonneront. C'est l'heure du retour à la rue, les locaux de l'association doivent fermer. « C'est risqué de dormir dehors, entre le froid et l'insécurité. On a peur. Les nuits sont longues car on ne dort pas. J'ai mal à la tête par manque de sommeil. »

Blaise connaît la musique : « Ils se

font voler les couvertures s'ils dorment un peu profondément. » « On reste à deux pour se protéger. Même si on ne vient pas du même pays, on est devenu amis, on est comme une famille », expliquent Bakari et Mamadou.

« On manque cruellement de logements sociaux »

La Croix Rouge, le Secours populaire, tous renforcent les maraudes et se mobilisent pour offrir des solutions. « Aux Fontaines, on travaille avec les familles pour qu'elles n'aient pas de remise à la rue sèche. Mais on manque cruellement de logements sociaux. Les gens ne sortent pas des foyers, donc les gens à la rue ne vont pas en foyer, ceux en foyer ne vont pas en logements sociaux, l'accession à la propriété a énormément baissé », s'alarme François Ferrisse.

Il réclame des solutions pérennes, « en dur », pour reloger des familles, à l'instar de celle de quatre personnes hébergées par l'école Michelet avant les fêtes.

« Pour moi, il faut ouvrir un gymnase pour les hommes seuls aussi, il y en a beaucoup », clame Blaise, de Chrétiens migrants. Une solution temporaire qui mettrait à l'abri les six hommes de Tours, et tous ceux qui ont abandonné l'espoir de se faire héberger.

Morgane Berthommier

Nouvelle République, 12 janvier 2024

Ce n'est pas le froid qui tue, c'est la rue

Le décès de trois personnes sans abri a été présenté récemment comme la conséquence de la chute des températures. Mais c'est toute l'année que l'on meurt à la rue. Depuis des années le collectif Les Morts de la Rue recense en moyenne 600 morts par an. Selon une étude de l'INSERM, ces chiffres ne représentent que 17% des personnes sans abri et ce recensement ne montre en réalité que la pointe d'un iceberg effroyable.

Le projet de loi immigration censuré par le Conseil constitutionnel

Jeudi, le Conseil constitutionnel a censuré une grande partie du texte, notamment le durcissement de l'accès aux prestations sociales, au regroupement familial, ou encore l'instauration d'une "caution re-tour" pour les étudiants étrangers.

Le Conseil constitutionnel retoque 40% du projet de loi immigration. Les Sages, après avoir examiné 49 des 86 articles du projet de loi, ont largement censuré le texte dans une décision publiée jeudi 25 janvier. Au total, 32 articles étant des "cavaliers législatifs" ont été partiellement ou totalement retoqués. Parmi les mesures censurées figurent le durcissement de l'accès aux prestations sociales, au regroupement familial, ou encore l'instauration d'une "caution re-tour" pour les étudiants étrangers. Emmanuel Macron, qui doit encore promulguer la loi, a demandé au ministre de l'Intérieur de "tout mettre en œuvre pour que la loi soit appliquée dans les meilleurs délais", assure son entourage. Le chef de l'État "va promulguer la loi dans les heures qui viennent", a précisé Gérald Darmanin, sur le plateau du JT de 20 heures de TF1. Le ministre a ajouté que "90% des articles s'appliquent immédiatement" et qu'il réunirait vendredi matin "tous les préfets" pour "appliquer la loi". "Jamais la République n'aura eu une loi aussi dure pour les étrangers délinquants", a-t-il aussi assuré.

Les deux tiers de la loi devraient être promulgués

"Ce sont 40% de la loi qui sont censurés par la décision et 60% de la loi pourraient être promulgués par le président de la République", a déclaré le Conseil constitutionnel. Selon une source gouvernementale à

France Télévisions, "puisque les mesures initiales du gouvernement ont été validées par le Conseil constitutionnel, il n'y a aucune raison pour que le gouvernement dépose un nouveau texte immigration".

Éric Ciotti fustige la décision du Conseil constitutionnel

"Ils ont jugé en politique plutôt qu'en droit", a réagi le député et président du parti Les Républicains. Trois autres articles sont censurés partiellement ou totalement sur le fond, dont l'obligation d'un débat annuel au Parlement sur des quotas migratoires. "Cette censure était attendue par Emmanuel Macron et la gauche. Une réforme constitutionnelle apparaît plus que jamais indispensable pour sauvegarder le destin de la France !", a réagi Éric Ciotti. Des députés LR, comme Pierre-Henri Dumont et Olivier Marleix, demandent un nouveau texte qui reprendrait les mesures retoquées par le Conseil constitutionnel.

Des "cavaliers législatifs" censurés

De nombreux articles ont été retoqués car il s'agit de "cavaliers législatifs", c'est-à-dire des articles introduits par des parlementaires sans lien direct "avec l'objet de la loi", rappelle le constitutionnaliste Thibaud Mulier. Ils avaient été "adoptés en méconnaissance de l'article 45 de la Constitution", soulignent les Sages.

Des mesures controversées retoquées

À ce titre, le Conseil constitutionnel censure les articles 3,4 et 5 du projet de loi, qui prévoient un durcissement des conditions d'accès au regroupement familial. Les Sages retoquent aussi les articles 11,12 et 13 sur les conditions de délivrance d'un titre de séjour étudiant, ainsi que les frais d'inscription des étudiants étrangers. L'article 19, qui durcissait l'accès à certaines prestations sociales, est lui aussi censuré.

L'obligation d'un débat au Parlement sur les quotas censurée sur le fond

"Est en outre partiellement censuré au fond l'article 1er de la loi déferée prévoyant la fixation par le Parlement du nombre d'étrangers autorisés à s'installer en France", ajoutent les Sages dans leur décision.

La majorité divisée par le texte

Au total, 27 des 248 députés de la majorité présidentielle s'étaient opposés au projet de loi. Tenant de l'aile gauche du gouvernement, le ministre de la Santé, Aurélien Rousseau, avait démissionné après le vote en décembre. Malgré la tempête, le gouvernement a préféré s'entendre avec la droite et éviter un fiasco à l'Assemblée. Le chef de l'État a toutefois décidé de saisir le Conseil constitutionnel, lui confiant de fait un rôle d'arbitre politique sur un texte explosif.

source : France Télévisions, 25 janvier 2024

contact : cercledesilence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, RESF 37, Emmaüs 100 pour 1, Utopia 56, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, LDH 37, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, des individus en lutte...
et en mémoire du Père Léon Gahier

Prochain Cercle de silence : mardi 27 février 2024